



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT- JACQUES-DE-LA-LANDE DU 05 SEPTEMBRE 2022 - PROCES-VERBAL

Date de la convocation : 30 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (28) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. CADIOU, M. HAGGAN, M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, Mme RACHEDI, M. NOURRY MERRIEM (de 19h09 à 19h50), conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (5) : M. COCHERIL, adjoint, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, Mme BOUSQUET, M. SALMON, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4) : M. COCHERIL a donné procuration à Mme PFEIFFER.

Mme PRIGENT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. SALMON a donné procuration à Mme DUCAMIN, Maire.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, les séances publiques du Conseil Municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal (PV).

Conformément à l'article 30 du Règlement intérieur, ce PV doit notamment comporter le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. Le Règlement intérieur précise en outre que les interventions peuvent être résumées. En effet, un enregistrement audio est accessible sur le site Internet de la Ville, « afin de permettre à tout un chacun d'écouter dans leur intégralité les propos tenus lors de la séance ».

Madame la Maire ouvre officiellement la séance.

Madame la Maire précise qu'il s'agit d'un Conseil Municipal exceptionnel, n'étant pas dans l'agenda initial. Il se tient suite à un certain nombre de modifications dans les délégations d'une part et à l'installation de nouveaux conseillers d'autre part.

Madame la Maire propose, en introduction, de faire un point sur la rentrée scolaire à Saint-Jacques, celle des associations et enfin à propos de la fête du Parc.

Madame Lecoq prend la parole : « Il s'agit d'une rentrée sereine et dans la bonne humeur, libérée des contraintes du masque et qui a permis, de nouveau, aux parents d'accompagner leurs enfants au sein des écoles. Pour la première fois, l'accueil des petites sections s'est déroulé en décalée par rapport aux maternelles.

Autre nouveauté, l'ouverture d'une classe bilingue français-breton à l'école Gabriel Péri, nécessitant l'embauche par la Ville d'une ATSEM. 22 enfants y sont inscrits. L'enseignement du breton est assuré par une enseignante contractuelle embauchée à tiers temps.

A noter également l'ouverture d'une huitième classe et l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'école Olympe de Gouges.

En termes d'effectifs, on note une légère augmentation dans les deux écoles du quartier du Pigeon Blanc. Cependant, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas à l'abri d'une éventuelle fermeture, la moyenne d'enfants par classe étant un peu faible. La réponse sera donnée demain par l'Education Nationale. Si l'école Eugène Pottier maintient constant ses effectifs, il en est différemment pour l'école Suzanne Lacore où on observe un fléchissement sensible. Cette baisse attendue du nombre d'élèves, du fait du vieillissement du quartier, est une réelle bouffée d'oxygène pour l'équipe éducative. Enfin, 408 élèves, donc quatre classes par niveau, sont inscrits au Collège Jean Moulin.

La salle de restauration des maternelles de l'école Suzanne Lacore a été rénovée et une attention particulière a été portée à l'acoustique de cette salle. Par ailleurs, une salle de pause pour ASTEM a été aménagée, avec la création de deux grands espaces de rangement. Sur le site du Hautbois, le totem a été démonté, les poteaux en bois commençant à présenter quelques signes de fragilité. On peut également noter les aménagements de classes à Olympe de Gouges et à Gabriel Péri, réalisés à temps grâce à l'efficacité des services techniques de la Ville et du service informatique. Ces travaux d'été viennent en complément d'un entretien courant de ces équipements tout au long de l'année.

Actuellement se réalise le bardage de la partie cantine de l'école Eugène Pottier. Avec toutes les précautions d'usage, on pense être capable d'envisager un déménagement courant mars 2023. »

Madame Lechaplain prend la parole : « Ce week-end se tenait le forum des associations, au Gymnase Alice Milliat. Une soixantaine d'associations était présente, ce qui montre le dynamisme associatif sur la Ville de Saint-Jacques, tant dans le domaine socio-culturel que dans le champ sportif. Ce week-end a permis aussi de renouer avec une tradition ; la mise à l'honneur des bénévoles (avec trois personnes et un collectif). »

Madame Baslé prend la parole : « C'était le début de Saint-Jacques en fête, avec les manèges anciens. La fréquentation prouve que la fête a tout son sens. On rappelle la formule, avec une programmation artistique le vendredi, le samedi et le dimanche, et un feu d'artifice. Par ailleurs, je vous indique que le théâtre l'Aire Libre présentera sa saison le jeudi 22 septembre prochain ».

Madame la Maire remercie les Adjointes.

Madame La Maire constate les absents et les pouvoirs [appel].

Madame Lecoq est désignée secrétaire de séance.

Madame La Maire constate que le quorum est atteint.

Madame la Maire passe à l'approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal, en rappelant que chacun en a été destinataire via la plateforme J-DOC. **Madame la Maire** demande s'il y a des questions particulières, des remarques ou des observations. **Madame la Maire** demande s'il y a des oppositions, des abstentions. **Madame la Maire** constate donc l'approbation du procès-verbal.

Madame la Maire propose de procéder à l'examen des 11 délibérations.

2022.079 INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX – MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL – PRISE D'ACTE

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux trois nouveaux conseillers municipaux.

Monsieur Macé, nouveau conseiller municipal, prend la parole.

Chacun des colistiers (Monsieur Dein, Monsieur Nourry et Madame Rachedi) se présentent.

Monsieur Macé poursuit en se présentant, puis en intervenant au nom des colistiers : « Nous sommes heureux et honorés de vous rejoindre aujourd'hui au sein du Conseil Municipal. Nous souhaitons représenter les jacquolandins et les jacquolandines qui ont voté pour notre liste et se sont déplacés dans des conditions difficiles de début de crise que nous avons connu. Notre sujet « est et restera » Saint-Jacques et uniquement Saint-Jacques. Nous voulons le faire à travers d'un esprit d'ouverture et d'un dialogue permanent avec toutes et tous, tant au sein du Conseil Municipal qu'au sein des Commissions dans lesquelles nous siégerons de manière assidue. Nous présentons à ce jour nos candidatures aux Commissions d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public. Je représenterai aussi le Conseil Municipal au sein de l'association La Rablais, ce sujet me tenant particulièrement à cœur. En ce qui concerne nos valeurs, nous croyons à l'universalisme, en la laïcité et aux droits de toutes et tous, nonobstant le genre, les origines, les croyances ou la sexualité, ainsi que de vivre en sécurité dans une commune au cadre agréable. Nous croyons également aux vertus de l'éducation, avec le rôle des écoles, des associations, notamment sportives (tant pour leurs bienfaits physiques, que pour leur rôle social). La solidarité intergénérationnelle est aussi pour nous essentielle à promouvoir, dans une société qui malheureusement a tendance à être de plus en plus individualiste. Merci Madame la Maire de nous avoir donné la parole en ce jour de rentrée si importante pour nous. »

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte des démissions de Madame Laure POURRET, Monsieur Naouirou ABDOU et Monsieur Messan GBADOE d'une part, et Monsieur Erwan LE GARLANTEZEC, conseillers municipaux de la liste « Saint-Jacques Active et Citoyenne » à compter du 07 juillet 2022 d'une part, et Monsieur Hamed KARFACH, conseiller municipal de la liste « Saint-Jacques Ecologique et Solidaire » à compter du 26 août 2022 d'autre part ;
- Prend acte des refus de siéger de Madame Aurélie THEVEU et Madame Mojca GAMS, suivantes de la liste « Saint-Jacques Active et Citoyenne » d'une part, et de Madame Julie PEREL, suivante de la liste « Saint Jacques Ecologique et Solidaire », de siéger au sein du Conseil Municipal ;
- Prend acte, en conséquence, de l'installation de Monsieur Yannick DEIN, Madame Sabrina RACHEDI, Monsieur Michaël MACE et Monsieur Timothée NOURRY, pour la liste « Saint Jacques Active et Citoyenne », d'une part et de Monsieur Daniel SALMON, Sénateur, pour la liste « Saint-Jacques Ecologique et Solidaire », en qualité de nouveaux conseillers municipaux ;
- Prend acte de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

2022.080 DEMISSIONS DE MADAME FRANÇOISE PRIGENT, ADJOINTE A LA MAIRE EN CHARGE DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE MONSIEUR FRANÇOIS CADIOU, ADJOINT A LA MAIRE EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS – PRISE D'ACTE

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire précise que, pour Monsieur Cadiou, il s'agit finalement d'une modification de périmètre de délégation.

Madame la Maire indique, pour Madame Prigent : « Il s'agit d'une décision liée à ses contraintes personnelles. Je voulais prendre un temps pour la remercier car Françoise Prigent est élue au personnel depuis maintenant huit ans. C'est une délégation importante. Je la remercie à la fois au nom du Conseil, au nom de l'ensemble de la liste, mais aussi au nom des services. J'en profite aussi pour dire que la disponibilité liée à la mission d'Adjoint est très importante. Les Adjoints sont très présents aux côtés des services de la Ville. A travers les remerciements que je fais pour Françoise, pour sa disponibilité et sa bienveillance auprès des agents comme des collègues, je souhaite aussi remercier l'ensemble des Adjoints dans le travail mené pour l'équipe municipale. »

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des démissions de Madame Françoise PRIGENT, Adjointe au personnel et à l'Administration générale, et de Monsieur François CADIOU, Adjoint à la Maire en charge de la jeunesse et des sports à compter de la notification de l'acceptation de la démission par Monsieur le Préfet d'Ille- et-Vilaine, soit le 31 août 2022 (pour Madame Françoise PRIGENT) et le 26 août 2022 (pour Monsieur François CADIOU).

2022.081 ELECTION DE NOUVEAUX ADJOINTS A LA MAIRE – MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL – PRISE D'ACTE

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire précise que dans la liste proposée à l'élection, une nouvelle élue est proposée : Madame Billard.

Madame la Maire demande si une autre liste que celle proposée souhaite se présenter à l'élection.

Madame la Maire propose de procéder à l'élection à bulletin secret.

Madame la Maire précise l'importance de voter pour la personne absente et ayant donné un pouvoir.

Pour ce faire, Madame la Maire désigne deux scrutateurs [Monsieur Haggan et Monsieur Nourry]. Madame la Maire appelle l'ensemble des conseillers.

Après dépouillement, Madame la Maire proclame les résultats : 29 voix en faveur de la liste de Nelly Lechaplain et 3 bulletins blancs.

Madame la Maire félicite Madame Lechaplain et les Adjoints, en particulier à Madame Billard qui intègre l'exécutif municipal.

Suite aux élections, Madame la Maire présente les nouvelles délégations.

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Procède à l'élection des Adjoint(e)s à la Maire ;
- Prend acte, en conséquence, de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal ;
- Met à jour le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux Adjoint(e)s et conseillers municipaux délégués, conformément aux taux fixés par la délibération n°2020.027 en date du 26 mai 2020.

2022.082 REGLEMENT INTERIEUR – EXPRESSION POLITIQUE - MODIFICATIONS

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Modifie l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil Municipal, dans sa dernière version issue de la délibération n°2022.065 en date du 4 juillet 2022 ;
- Dit que les autres articles dudit règlement demeurent inchangés.

2022.083 DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - MODIFICATION

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;
- Désigne Michaël MACE, nouveau conseiller municipal, en qualité de nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la CCSPL. Les représentants élus au sein de la CCSPL sont donc :
 - o Marie Baslé ;
 - o Pierre-François Lebrun ;
 - o Fabienne Billard ;
 - o Loïc Ravaudet ;
 - o Claire Bousquet ;
 - o Michaël Macé.
- Indique que les autres représentants demeurent inchangés.

2022.084 COMMISSIONS MUNICIPALES – DEMISSIONS – NOUVEAUX TITULAIRES – PRISES D'ACTE

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des modifications de composition des Commissions municipales.

2022.085 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A CERTAINS ORGANISMES EXTERIEURS – DEMISSIONS - MODIFICATIONS

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du Conseil Municipal à certains organismes extérieurs ;
- Modifie les représentants du Conseil Municipal au sein de certains organismes extérieurs.

2022.086 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – RENOUELEMENT INTEGRAL – FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) suite à la démission d'un conseiller municipal membre titulaire de cette instance ;
- Indique que la date limite pour le dépôt des listes qui serviront à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO a été fixée au lundi 5 septembre 2022 à 12h00. Ce dépôt a été effectué par courrier adressé par voie postale à la mairie ou par mail à l'adresse mairie@st-jacques.fr.

2022.087 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – RENOUELEMENT INTEGRAL - ELECTION

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) ;
- Procède à l'élection des membres de la CAO ;
- Elit comme membres de la CAO :

Titulaires	Suppléants
○ Philippe Cocheril	Alice Pfeiffer
○ Loïc Ravaudet	Clément David
○ Fabienne Billard	Guénoé Saurel
○ Alain Jan	Luc Simon
○ Yannick Dein	Michaël Macé

2022.088 COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RENOUELEMENT INTEGRAL – FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du renouvellement intégral de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) suite à la démission simultanée de deux conseillers municipaux respectivement membre titulaire et membre suppléant ;
- Indique que la date limite pour le dépôt des listes qui serviront à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP a été fixée au lundi 05 septembre 2022 à 12h00. Ce dépôt a été effectué par courrier adressé par voie postale à la mairie ou par mail à l'adresse mairie@st-jacques.fr.

Madame la Maire présente le rapport.

Madame la Maire interroge sur d'éventuelles questions ou remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP) ;
- Procède à l'élection des membres de la CDSP ;
- Elit comme membres de la CDSP :

Titulaires	Suppléants
○ Marie Baslé	Cécile Triboult
○ Loïc Ravaudet	Edwin Haggan
○ Pierre-François Lebrun	Caroline Tho
○ Claire Bousquet	Mickaël Chemin
○ Michaël Macé	Yannick Dein

Madame la Maire, au vu de l'épuisement de l'ordre du jour, interroge sur d'éventuelle questions orales.

Madame la Maire conclut le Conseil Municipal en remerciant l'ensemble du Conseil. Madame la Maire précise qu'il s'agissait d'une séance très formelle.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.

Fait à Saint-Jacques-de-la-Lande
Le 26 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

